

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE COMME MOTEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Recommandations sur le volet international du Plan d'action européen pour l'économie sociale

Ce document entend promouvoir des recommandations concrètes afin d'alimenter le débat sur le volet international du Plan d'action européen pour l'économie sociale qui sera présenté par la Commission européenne au cours du quatrième trimestre 2021. Il a comme objectif de mettre en évidence et souligner les priorités permettant d'améliorer l'efficacité et la cohérence de la politique européenne et de la rendre plus visible en matière d'économie sociale[1] pour la période 2021-2027.

Ces recommandations ont été élaborées a été élaborée par ESS Forum International après consultation de son réseau composé de membres répartis sur les continents africain, américain, asiatique et européen.

L'Agenda 2030 des Nations unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ouvre un espace favorisant l'inter-coopération entre les acteurs publics et privés, consolidant un partenariat mondial pour le développement durable et les services essentiels. Dans ce contexte, le Plan d'action européen pour l'économie sociale constitue un puissant levier pour activer le mouvement global de l'économie sociale. Il s'agit en effet d'impliquer des acteurs privés tels que des entreprises et organisations de l'économie sociale, des réseaux mais également des acteurs publics allant des fonctionnaires de Délégation de l'UE à des organisations internationales, des institutions de divers niveaux de gouvernance dans les pays membres et dans les pays tiers, dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.

1. Dans ce document, nous utiliserons indistinctement le terme d' Économie Sociale et d'Économie Sociale et Solidaire – avec et sans majuscules – ainsi que leur abréviation respective ES et ESS .

1. INTÉGRER L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES DIALOGUES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT menés avec des pays tiers ou des organisations régionales

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES À L'ENDROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

→ **Promouvoir l'économie sociale auprès des pays tiers ou des organisations régionales**, en tenant compte de la **diversité de l'expression de ce secteur** sur les différents continents, en la reconnaissant comme **instrument de construction et de promotion de la démocratie et des droits humains**, comme **outil de développement humain** et également comme un **mécanisme d'inclusion** dans le contexte pandémique actuel, en mettant l'accent sur la **création d'emplois de qualité pérennes** et sur les bienfaits que l'économie sociale génère pour **l'autonomie individuelle et communautaire**, notamment pour les **jeunes et les femmes** et plus largement, pour toutes les personnes en **situation d'exclusion**.

→ **Mettre clairement en lumière l'intérêt stratégique que l'économie sociale représente pour l'Union Européenne et l'intégrer aux orientations générales de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)**, puisqu'elle joue un rôle essentiel dans l'approche globale alliant sécurité, diplomatie et développement et permet la prévention et la résolution des conflits, le maintien de la stabilité et le développement des États et des zones géographiques dont la situation représente un enjeu sécuritaire direct pour l'Union Européenne.

→ **Commander un rapport annuel sur la situation de l'économie sociale dans le monde au Service européen pour l'action extérieure (SEAE)** à faire adopter par le Conseil européen, afin de donner une vue d'ensemble de l'évolution de l'économie sociale ainsi que des actions de l'Union Européenne pendant l'année et les recommandations pour les années suivantes.

→ **Inclure de manière transversale et comme fondement de la politique de coopération au développement, l'économie sociale** dans les piliers du nouvel accord Nouveau partenariat Afrique-Caraïbes-Pacifique/UE, qui succèdera à l'accord de Cotonou conclu entre l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) qui concerne les relations de l'UE avec 79 pays.

→ **Promouvoir, dans les accords commerciaux bilatéraux et les différents accords d'association et de coopération** conclus entre l'UE et des pays tiers ou des organisations régionales, **des clauses d'intégration de l'économie sociale** dans les priorités nationales et de réformes en faveur du modèle, mais aussi veiller à ce que des dispositions concernant les principes du commerce équitable, de la finance solidaire, de l'agroécologie, de l'égalité des genre et de la consommation responsable soit appliquées pour les entreprises et organisations mentionnées dans lesdits accords.

RECOMMANDATIONS À L'ENDROIT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

→ **Mettre au cœur de la politique de la Commission Européenne l'économie sociale,** surtout en ce qui concerne son action extérieure ce qui englobe la politique étrangère, la défense et la sécurité, le commerce, la coopération au développement et l'aide humanitaire.

→ **Organiser un évènement annuel tournant dans différentes aires géographiques du monde et mettant en exergue la trajectoire de pays tiers ayant avancé en matière d'économie sociale**, l'idée étant de partager des expériences, de promouvoir une approche de travail interinstitutionnelle, de réunir les écosystèmes nationaux, régionaux et internationaux tels que les gouvernements, autorités locales et régionales, société civile et organismes de financement.

→ **Encourager l'émergence d'une alliance stratégique, l'« UE Alliance pour l'économie sociale », entre tous les acteurs et actrices impliqué.e.s dans l'économie sociale**, avec la présence d'États membres, de pays tiers et d'organisations régionales qui donnent une réelle priorité politique à l'économie sociale et l'identifient comme moyen d'atteindre les Objectifs du Développement Durable à l'Horizon 2030.

→ **Soutenir le développement de réseaux régionaux d'actrices et d'acteurs de l'économie sociale et encourager le développement et le renforcement des réseaux nationaux,** dont un certain nombre seront mentionnés plus bas.

→ **Encourager la fortification d'alliances et la coopération entre les organisations de l'économie sociale et solidaire d'Europe, des Amériques, d'Afrique et d'Asie** pour stimuler l'émergence de projets à impact, le développement économique local, la formation et l'échange solidaire de biens, de services et de connaissances.

→ **Soutenir la recherche, la formation, le conseil et l'assistance technique pour la création et le développement de groupes de réflexion (think tank)**, qui disposent d'informations actualisées sur la réalité des aires géographiques, les impacts et les avancées en faveur de l'ESS ; cartographier les réseaux d'économie sociale et solidaire existants au niveau national, régional et international serait un axe de travail de ce groupe de réflexion.

→ **Analyser l'environnement réglementaire et économique de pays tiers de différentes régions du monde et accorder une attention particulière** et – si demandée – fournir une assistance technique aux pays qui souhaitent élaborer[2] ou viennent d'adopter des lois[3] et des stratégies d'économie sociale, ce qui aurait l'avantage de lancer un signal encourageant en direction des pays tiers et de poser les jalons d'une communauté internationale de l'économie sociale.

→ **Contribuer à promouvoir l'Économie sociale auprès des pouvoirs législatifs et des parlementaires pour leur permettre d'agir sur leurs territoires** en connaissance de cause, et, par ailleurs, de s'emparer des questions législatives en vue de l'émergence de l'économie sociale dans leurs pays.

2. Pays tiers qui ont des projets de loi-cadre d'économie sociale : Afrique du Sud, Algérie, Maroc, Sénégal, République Dominicaine, Brésil, Corée du Sud.
3. Pays tiers qui ont récemment adopté des lois d'économie sociale : Canada (2013), Costa Rica (2015, Executive Decree No. 39089), Venezuela (2009), Uruguay (2019), Tunisie (2019), Cameroun (2019), Djibouti (2019), Mexique (2012), Équateur (2011), Bolivie (2012), Cap Vert (2016).

→ **Reconnaitre et promouvoir le potentiel de la migration et son intérêt pour l'économie sociale car elle participe à l'autonomisation des migrant.e.s et réfugié.e.s, ainsi que promouvoir l'économie sociale au sein des réseaux de diasporas** présents dans l'Union Européenne, comme levier de consolidation de leur intégration et de développement humain soutenable de leur pays d'origine.

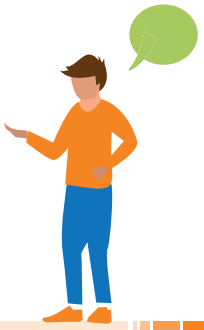

PLUS PRÉCISÉMENT, L'UNION EUROPÉENNE POURRAIT ADOPTER UN PLAN D'ACTION ADAPTÉ À CHAQUE RÉGION DU MONDE

LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE VOISINAGE DE L'UNION EUROPÉENNE

→ **Se donner comme priorité la promotion de l'économie sociale dans les pays voisins de l'Est à savoir les Balkans occidentaux et en Turquie** – pays bénéficiaires de l'Instrument de Pré-Adhésion (IPA)[4] au terme duquel «*les fonds de préadhésion de l'UE soutiennent des réformes démocratiques et économiques dans les Balkans occidentaux et la Turquie* »[5] – **et les pays voisins de l'Union Européenne participant à la Politique Européenne de Voisinage (PEV)**, en particuliers ceux du Sud[6], afin d'encourager le développement de la culture d'économie sociale.

→ **Renforcer les liens euro-méditerranéens en matière d'économie sociale et soutenir les États tiers dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) et dans les Balkans ayant pris la voie de l'économie sociale**, comme instrument clé de la reconstruction sociale et économique après la pandémie, conformément aux conclusions de l'atelier de l'UpM sur «*L'économie sociale et la reprise post-pandémique : Challenges and Prospects*»[7] organisé par le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée avec le soutien de Social Economy Europe.

LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN AFRIQUE

→ **Soutenir la promotion de l'économie sociale auprès de l'Union Africaine** qui regroupe les 55 États du continent africain au moyen d'un séminaire conjoint en matière d'économie sociale et de politiques de coopération.

→ **Entamer et maintenir un rapprochement politique avec des organisations régionales qui ont comme cheval de bataille l'économie sociale** telles que l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires qui a adopté un acte uniforme sur les sociétés coopératives le 15 décembre 2010 et qui a compétence pour 17 pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest, ou l'Union économique et monétaire ouest-africaine qui s'est dotée d'une réglementation commune en matière de mutuelles et d'une activité de micro-crédit destinée aux organismes à but non lucratif.

→ **Intégrer l'économie sociale dans les programmes financés par l'Union Européenne en partenariat avec des organismes de financement** tels que la Banque Africaine de Développement (BAD) qui finance le Projet de Développement des Chaînes de Valeurs Agricoles (PD-CVA) au Cameroun, pour promouvoir le développement des activités génératrices de revenus et la création d'emplois décents dans la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de biens et valeurs.

→ **Soutenir le développement des réseaux régionaux d'acteurs et d'actrices de l'ESS**, comme le réseau Women and Youth for Social and Solidarity Economy (WYSSE) et inciter le développement et le renforcement des réseaux nationaux.

4. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Turquie
5. https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/default/files/pdf/leaflets/150928_en_leaflet_ipa2_eco-dev.pdf
6. Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie
7. https://ufmsecretariat.org/fr/ufm-workshop-social-eco/

LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

→ **Explorer la possibilité d'actions conjointes avec des organisations régionales** telles que l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA), Union des nations sud-américaines (UNASUR), la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) ou le Marché commun du Sud (MERCOSUR). Cette dernière organisation prévoit deux espaces interinstitutionnels dédiés à l'Économie Sociale et Solidaire : la Réunion Spécialisée des Coopératives du MERCOSUR (RECM) et la Réunion Spécialisée de l'Agriculture Familiale (REAF), qui ont comme prérogative le suivi des Objectifs de Développement Durable mais dispose aussi d'un Programme d'action sociale stratégique (PEAS) qui s'intéresse à l'économie sociale et solidaire; l'Organisation des États Américains (OEA) est aussi une organisation régionale s'intéressant à l'Économie Sociale et Solidaire.

→ **Entamer et maintenir un rapprochement politique avec des institutions qui travaillent sur l'Économie Sociale** telle que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO) ou le Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO) ; un premier chantier commun pourrait être la cartographie de l'état et de l'importance de l'ESS par pays et par région ainsi qu'installer un observatoire permanent de l'évolution de l'Économie Sociale et Solidaire dans la région.

→ **Coordonner des actions communes avec la Coopérative des Amériques**, qui implique les mouvements coopératifs, promeut l'Économie Sociale et Solidaire sur le continent, qui réunit également des organismes publics de développement, de promotion, de financement et de supervision mais également avec le Réseau de parlementaires des Amériques pour le secteur coopératif.

→ **Documenter des stratégies socio-économiques et environnementales particulièrement développées en Amérique latine, échanger des savoir-faire et s'intéresser à de nouveaux modèles organisationnels** tels que le mouvement des usines récupérées par leurs travailleurs au chômage en Argentine, en Uruguay ou au Brésil, les marchés de troc et les monnaies locales complémentaires, les économies communautaires des peuples originaux, les circuits économiques solidaires ou encore, le concept du vivre-bien en Bolivie et en Équateur.

→ **Intégrer l'Économie Sociale et Solidaire dans les programmes financés par l'Union Européenne en partenariat avec des agences de financement régionales** telles que la Banque Centraméricaine d'Intégration Économique (BCIE) afin de promouvoir le développement d'activités génératrices de revenus et la création d'emplois décents dans la production, la transformation, la conservation et la commercialisation de biens et de valeurs.

→ **Soutenir le développement de réseaux régionaux d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire**, tels que le Réseau de Femmes latino-américaines de l'Économie Sociale et Solidaire (Red de Mujeres Latinoamericanas de la Economia Social y Solidaria) **et encourager le développement et le renforcement des réseaux nationaux.**

LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN AMÉRIQUE DU NORD

→ **Explorer la possibilité d'actions conjointes avec le Canada et en particulier la région du Québec**, une des régions du monde pionnière en matière d'économie sociale et trouver des points de convergence avec le plan d'action du gouvernement canadien et québécois.

→ **Reconnaitre le dynamisme des coopératives et entreprises sociales aux États-Unis et construire des alliances avec les entreprises et organisations de l'économie sociale dans le cadre du Dialogue économique transatlantique**, qui offre un cadre pour la coopération transatlantique entre les entreprises, l'Union européenne et les États-Unis.

LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN ASIE

→ **Intégrer l'Économie Sociale et Solidaire dans les programmes financés par l'Union Européenne en Asie ainsi que documenter et échanger les stratégies socio-économiques et environnementales développées, les pratiques innovantes et les développements légaux et institutionnels** pour rendre l'économie sociale plus visible dans les pays asiatiques; intégrer l'économie sociale dans les recommandations

politiques émises dans le cadre du Programme Switch Asia, en particulier dans le domaine de l'économie circulaire, sur le modèle des synergies identifiées par la Commission européenne entre ces deux domaines à travers le Plan d'action pour l'économie circulaire et le prochain Plan d'action pour l'économie sociale, et explorer les possibilités de transfert de connaissances entre les deux régions dans cette perspective.

→ **Renforcer les partenariats avec la Banque Asiatique de Développement (BAD) dans le cadre de sa stratégie 2030**, pour parvenir à une Asie-Pacifique prospère, inclusive, résiliente et durable, ainsi qu'avec **les organisations régionales** telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Association Sud-asiatique de Coopération Régionale (ASACR), l'Organisation des Ministres de l'Éducation de l'Asie du Sud-Est (SEAMEO), pour intégrer l'économie sociale dans les programmes et agendas de développement régionaux et parvenir à une réduction durable de la pauvreté et des inégalités, par la promotion d'activités génératrices de revenus pour les groupes défavorisés tels que les jeunes sans emploi, les femmes, les personnes handicapées, etc., tant dans les zones urbaines et rurales que dans les régions touchées par les conflits.

→ **Dans le cadre du 13e sommet du Dialogue Asie-Europe (ASEM 13) et des réunions ultérieures, inclure l'économie sociale et solidaire et souligner son importance stratégique en tant que moyen d'aborder de manière transversale de nombreuses questions qui sont au cœur de l'agenda de l'ASEM**, notamment le développement durable et le travail décent. En particulier, le Forum des peuples d'Asie et d'Europe (AEPF) peut servir de plateforme pour soutenir le développement de réseaux nationaux et régionaux d'Économie Sociale et Solidaire afin de faire progresser un développement durable, inclusif et centré sur les personnes.

■ INSTANCES MULTILATÉRALES

→ **Établir un *memorandum of understanding* (*mémorandum* d'entente) et chercher des terrains de collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**, qui, dans son acte final d'Helsinki de 1975 met en évidence sa volonté « *d'encourager avec les États méditerranéens le développement d'une coopération mutuellement avantageuse dans les divers domaines de l'activité économique, notamment par l'expansion des échanges commerciaux, sur la base d'une conscience commune de la nécessité d'assurer la stabilité et le progrès, des relations commerciales, de leurs intérêts économiques mutuels et de leurs différents niveaux de développement économique, assurant ainsi leur progrès économique et leur bien-être* », et qui, à ce titre soutient des actions importantes pour encourager le développement de l'économie sociale, notamment dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale.

2. APPUYER LES ACTIVITÉS DE PROMOTION ET DE SOUTIEN à l'économie sociale menées par les agences, fonds et programmes des Nations Unies

■ GROUPE DE TRAVAIL INTER-AGENCES DES NATIONS UNIES SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (UNTFSSE)

→ **Soutenir les travaux du Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur l'Économie Sociale et Solidaire**, notamment les initiatives en matière de sensibilisations, promotion et éducation à l'économie sociale et solidaire, dès le plus jeune âge.

■ RÉSOLUTION DES NATIONS UNIES SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

→ **En coopération avec les États membres de l'UE et en lien avec le Groupe de Travail Inter-agences des Nations Unies (UNTFSSE), soutenir l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies d'une Résolution sur l'économie sociale et solidaire**, afin de stimuler le développement de l'Économie Sociale et Solidaire.



■ GROUPE PILOTE INTERNATIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (GPIESS)

→ **Soutenir les travaux du Groupe Pilote International de l'économie sociale et solidaire (GPIESS)**, présidé par la France et comprenant l'Équateur, le Costa Rica, le Luxembourg, le Maroc, la Colombie, la République de Corée et l'Uruguay, (le Québec et le Sénégal sont membres

observateurs), l'ensemble du Groupe de travail interagences des Nations Unies sur l'Économie Sociale et Solidaire, ESS Forum International, l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), Association Internationale de la Mutualité (AIM), Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), le Global Social Economy Forum (GSEF), Réseau Intercontinental pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RIPESS).

■ PARTENARIATS AVEC LES AGENCES, FONDS, PROGRAMMES DES NATIONS UNIES QUI TRAVAILLENT SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME MOYEN D'ATTEINDRE LES ODD

→ **Réaliser une cartographie des projets existants et ayant pour cheval de bataille la promotion et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire**, impulsés par des agences, fonds et programmes des Nations Unies en matière d'économie sociale.

→ **Co-investir dans des projets de promotion et soutien à l'Économie Sociale et Solidaire mis en œuvre par des agences, fonds, programmes des Nations Unies au niveau des pays dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030**, tels que l'OIT (Organisation Internationale du Travail), FIDA (Fonds international de développement agricole), la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), ONU FEMMES et d'autres.

3. SOUTENIR LES DYNAMIQUES D'INCLUSION PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE pour contribuer à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030

→ **Identifier l'économie sociale parmi les instruments de prévention des conflits violents pour faire face aux défis sécuritaires auxquels l'Europe et son voisinage sont confrontés, ainsi que pour le progrès politique et social** ; promouvoir l'économie sociale comme **élément essentiel d'un multilatéralisme efficace**, comme **acteur indispensable à la réalisation des ODD**, en particulier de l'objectif 16 concernant la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes et la mise en place, à tous les niveaux, d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous et toutes.

→ **Mener une étude sur le lien entre l'économie sociale et l'atteinte des Objectifs du Développement Durable dans des pays sélectionnés parmi les États membres et les pays tiers et mettre en exergue sa capacité à inclure les personnes** – l'inclusion est spécifiée dans 23 cibles – notamment en ce qui concerne les services essentiels et la société du care, comme par exemple l'extension de la protection sociale ou l'informalité.

→ **Prendre part aux processus de révision périodique et à la vigilance concernant la mise en œuvre des ODD** tels que le High Level Politicial Forum (HLPF) ou autre mécanisme de suivi dans les États membres.

→ **Encourager les pays tiers à présenter des Rapports volontaires de suivi de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable et à y inclure un chapitre sur l'économie sociale**, comme l'a fait l'Uruguay en 2021, par exemple.

→ **Allouer un budget spécifique à l'évaluation d'impact afin de combler le manque de visibilité et de mesure de l'impact** des entreprises et organisations de l'économie sociale sur les ODD.

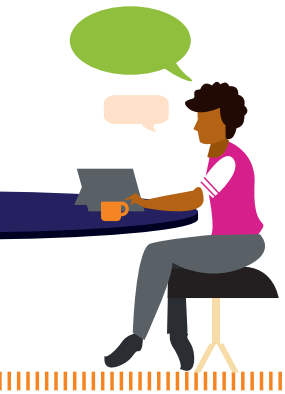

4. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE COMMERCE ÉQUITABLE dont les principes sont proches de l'économie sociale afin d'assurer la transition vers des chaines de valeur responsables

→ **L'Union Européenne,** sensible aux démarches volontaires des entreprises pour ne pas créer une distorsion de concurrence avec le reste du monde, **doit s'appuyer sur les labels pour mettre en place une combinaison d'initiatives :**

- Une loi sur le devoir de vigilance conçue pour obtenir des impacts positifs pour les producteurs et travailleurs des pays tiers ;
- Des coalitions sectorielles (textile, cacao, déforestation…) contraignantes sur les aspects sociaux et environnementaux, notamment en matière de transparence pour les consommateurs mais aussi de revenu et salaire vital des producteurs et travailleurs ;
- Des accords bilatéraux avec les pays producteurs (en particulier concernant le travail des enfants) ;
- Une refonte des accords de libre-échange sur la base des véritables coûts sociaux et environnementaux des produits, d'objectifs à atteindre pour réduire ces impacts négatifs ;
- Des marchés publics qui accordent une part obligatoire et spécifique à des produits équitables et durables ;
- L'inclusion des principes du commerce équitable aux objectifs de la diplomatie économique européenne ;
- Le déploiement de la « EU Cities for Fair and Ethical Trade Award » ;
- L'organisation d'une semaine européenne du commerce équitable ;
- Une personne/équipe dédiée aux petits producteurs auprès du « Chief Trade Enforcement Officer ».

5. INSCRIRE LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE dans les termes de référence des délégations de l'UE dans le monde

→ **Réaliser une cartographie et accorder une attention particulière au développement des réseaux d'organisations et d'entreprises de l'économie sociale au niveau régional et national** par le biais des délégations de l'Union Européenne présentes dans le monde.

→ **Veiller à ce que les organisations et entreprises de l'économie sociale participent aux dialogues entre les délégations, le siège de l'UE et les entreprises du secteur privé traditionnel et que l'économie sociale soit mise à l'agenda des Délégations de l'UE** des pays tiers ayant entrepris une reconnaissance et promotion de l'économie sociale à l'échelle locale, régionale et/ou nationale.

→ **Former, sensibiliser aux enjeux de l'économie sociale et maintenir informé le personnel des délégations de l'UE par le biais d'une assistance technique**, d'une coopération avec l'UE et les réseaux locaux et nationaux d'économie sociale.

→ **Donner des instructions pratiques destinées aux représentations de l'UE dans le monde concernant l'économie sociale :** promouvoir l'économie sociale dans les déclarations, consulter les acteurs de la société civile de l'économie sociale selon une approche ascendante dans le pays tiers et élaborer des documents stratégiques de promotion de l'économie sociale, en prenant en compte comme grille de lecture la mise en œuvre des ODDs et évaluer régulièrement les évolutions concernant l'économie sociale.

→ **Favoriser la création et le développement de réseaux régionaux/transnationaux** pour coopérer avec les réseaux nationaux.

6. RENFORCER L'ACCÈS AU FINANCEMENT pour les organisations et entreprises de l'économie sociale

→ **Intégrer l'économie sociale dans les instruments de financement de l'Union européenne afin de soutenir et renforcer l'accès à des organisations et entreprises de l'économie sociale**; parmi ces instruments, on peut citer l'instrument de financement de la coopération au développement (DCI), l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, l'instrument européen de voisinage (IEV) et le Fonds européen de développement (FED) et éventuellement, l'instrument européen pour la promotion de la démocratie et des Droits de l'homme (IEDDH).

→ **Créer d'autres instruments de financement destinés à être un *capital d'amorçage* ou d'accélération pour les projets des organisations et entreprises de l'Économie Sociale**, avec un processus d'accompagnement pour la gestion des projets – si nécessaire – visant en priorité les projets gérés par des organisations de femmes, de jeunes, les peuples autochtones ou de personnes avec d'autres types d'exclusion socio-économique, mais ayant également comme cible les projets innovants, écologiquement durables et régénérateurs, dans la logique de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

→ **Dialoguer en coopération avec l'OCDE, avec les banques régionales des différents continents, avec le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale en ce qui concerne le financement des entreprises et organisations de l'économie sociale** dans le but de prendre en compte d'autres indicateurs socio-économiques, par exemple, la création d'emplois de qualité, l'impact environnemental ou l'impact écosystémique régénérateur, dans le cadre de l'activité de mesure d'impact.

7. INSCRIRE L'ÉCONOMIE SOCIALE À L'AGENDA des forums et conférences mondiales

→ **Porter un intérêt tout particulier aux débats de l'Assemblée générale des Nations Unies** qui doit faire le point sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.

→ **Intégrer l'économie sociale aux négociations de la COP Climat et COP Biodiversité.**

→ **Intégrer l'économie sociale aux négociations du G20 et G7.**

8. RENFORCER L'ACTION MONDIALE en faveur de l'économie sociale, en coopération avec l'OCDE

→ **S'assurer que l'Action Globale de promotion de l'Économie Sociale et Solidaire lancée en 2021 par l'OCDE et la Commission européenne qui sera conduite sur les trois prochaines années, inclut la participation de toutes les parties prenantes au niveau international et régional** et particpe à une meilleure connaissance des écosystèmes de l'économie sociale des pays cibles à savoir le Brésil, le Canada, le Mexique, l'Inde, les États-Unis, en plus des 27 pays membres de l'UE.

→ **Veiller à ce que le Guide international sur les cadres légaux pour l'Économie Sociale et Solidaire et le Guide international sur la mesure de l'impact pour l'ESS, troisième volet de l'Action Globale de promotion de l'Économie Sociale et Solidaire soient en ligne avec les nécessités des actrices et acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.**

Nous vous remercions pour votre attention et espérons que ces recommandations seront utiles à la construction de la dimension internationale du Plan d'action européen pour l'économie sociale.

NOS MEMBRES

ESS Forum International
34 bis, Rue Vignon – 75 009 Paris – France
Tél. : +33 613 629 789
contact@essfi.coop
www.essforuminternational.com

@ESSForumInternational
@ESSForumIntl
essforumintl
ESS Forum International